

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2024,**  
**PRÉSIDÉE PAR MONSIEUR YAN BOUCHARD.**

---

**Membres présents**

Mme Marie-France Bélanger, parent district # 1  
Mme Claudine Tremblay, parent district # 2  
M. David Lavoie, parent district # 3  
M. Yan Bouchard, parent district # 4  
M. Stéphanie St-Gelais, parent district # 5

Mme Patricia Lavoie, personnel  
Mme Geneviève Lévesque, personnel

M. Carl Prévèreault, membre de la communauté  
M. Luc Rioux, membre de la communauté

**Membres absents**

Mme Julie Bourgoing, personnel  
M. Dave Breton, personnel

Mme Julie Dubé, membre de la communauté  
Mme Josée Mailloux, membre de la communauté

**Participants**

Mme Nadine Desrosiers, directrice générale  
M. Maxime St-Pierre, secrétaire général par intérim

**1. VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte à 19 h.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES**

CA-2024-06/01 **IL EST PROPOSÉ** par M. David Lavoie et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2024**

CA-2024-06/02 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Geneviève Lévesque et **RÉSOLU** à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du 13 mai 2024, tel que déposé.

**4. QUESTIONS DU PUBLIC (MAXIMUM 20 MINUTES)**

Aucun public présent.

**5. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DU CA ET RAPPORT DES COMITÉS**

**5.1 Mot de bienvenue du président**

M. Yan Bouchard, président, indique que le comité d'évaluation de la direction générale s'est réuni le 13 juin dernier. Lors de cette rencontre, les membres ont examiné les cinq points de la grille d'évaluation définie en début d'année scolaire. Le comité d'évaluation conclut que Mme Desrosiers a atteint ses objectifs.

M. Bouchard encourage les administrateurs à participer aux formations offertes par la Fédération des centres de services scolaires du Québec :

<p><b>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : POUR JOUER PLEINEMENT SON RÔLE</b></p> <p><i>En classe virtuelle</i></p> <p><a href="#">Voir le descriptif</a></p>	<p><b>Clientèle :</b> membres d'un conseil d'administration, directions générales et secrétaires généraux</p>	<p>Deux choix de session :</p> <p><b>11 septembre de 9 h à 12 h</b></p> <p><b>18 septembre de 18 h à 21 h</b></p>
<p><b>L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p> <p><i>En classe virtuelle</i></p> <p><a href="#">Voir le descriptif</a></p>	<p><b>Clientèle :</b> membres d'un conseil d'administration, directions générales et secrétaires généraux</p>	<p>Deux choix de session :</p> <p><b>9 octobre de 9 h à 12 h</b></p> <p><b>18 octobre de 18 h à 21 h</b></p>

M. Bouchard fera parvenir le courriel d'invitation à tous les administrateurs.

## 5.2 Comité de gouvernance et d'éthique

### 5.2.1 Rapport sur l'intelligence collective du CA

M. David Lavoie fait état de la rencontre du comité le 27 mai dernier. Il souligne qu'il y a eu plusieurs réponses négatives au sondage de satisfaction par rapport à la transmission des documents avant la dernière séance du conseil d'administration. Il présente aussi les résultats des comparaisons sur l'intelligence collective entre cette année et l'an dernier pour voir l'évolution des avis des membres du CA. Globalement, c'est positif, mais il faut améliorer certains éléments, dont l'accueil des nouveaux membres du CA. Le comité a proposé que le président et le secrétaire général en place rencontrent tous les nouveaux membres avant leur première séance.

Par ailleurs, il invite les membres à répondre aux prochains sondages pour avoir les données les plus près possible de notre réalité. Il a également fait des rappels aux administrateurs qui doivent poursuivre et compléter leur formation avec l'ENAP.

### 5.3 Comité de vérification

Aucune rencontre depuis la dernière séance.

### 5.4 Comité des ressources humaines

Aucune rencontre depuis la dernière séance.

## 6. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

### 6.1 Attestation de la directrice générale – Conformité financière et légale

Mme Nadine Desrosiers dépose l'attestation de conformité financière et légale, dans laquelle elle certifie notamment, au meilleur de sa connaissance, que les documents déposés au conseil d'administration reflètent fidèlement la situation financière du centre de services scolaire.

### 6.2 Plan d'engagement vers la réussite

Mme Nadine Desrosiers présente le cadre de référence sur les milieux qui favorisent le bien-être qui est ressorti des réflexions au courant de l'année scolaire. Elle souligne l'importance de se préoccuper du bien-être des employés pour que cela se répercute sur nos élèves dans les classes. Elle rappelle l'importance de développer les compétences socioémotionnelles. Au niveau de la réussite des élèves, elle met l'emphase sur certaines statistiques qui nécessiteront une vigilance accrue, ainsi que sur certaines interventions à cibler pour certains groupes d'élèves (les élèves qui ont vécu les années de la pandémie, les garçons qui atteignent l'âge de 15 ans et qui voudraient aller directement en formation professionnelle, les élèves ayant les résultats des examens du Ministère en français de 4<sup>e</sup> année du primaire et 2<sup>e</sup> année du secondaire en 2022). Les équipes ont également travaillé plusieurs éléments pour le développement d'expertise de notre personnel afin de mieux les outiller comme le développement d'un processus d'accompagnement pour nos gens qui sont non légalement qualifiés qui sera mis en œuvre en août 2024.

### 6.3 Dossiers clés

- L'affectation des enseignants au 8 août avec la nouvelle convention collective amène plusieurs préoccupations. Les ententes locales entrent en conflit avec la convention nationale.
- L'intégration des nouvelles conventions collectives amène de grands changements. Le versement de la rétroactivité est complexe et met de la pression sur l'équipe des ressources humaines.
- Le processus budgétaire est chamboulé, les paramètres sont arrivés plus tard qu'habituellement, ce qui met une pression sur l'équipe des finances.
- Le gouvernement a décidé de modifier les paramètres du budget d'investissement, ce qui se traduit par une baisse des montants et un contrôle accru du ministère de l'Éducation à la gestion de ces montants, ce qui met de la pression sur les ressources matérielles.
- Le déménagement de l'école Leventoux vers la polyvalente des Baies amène son lot de défis.

## 7. DIRECTION GÉNÉRALE

### 7.1 Nomination d'un RARC régional

**CONSIDÉRANT** la disponibilité du RARC de notre centre de services scolaire;

**CONSIDÉRANT** le désir des centres de partager une ressource qui agira comme RARC dans la région;

CA-2024-06/03

**IL EST PROPOSÉ** par Carl Prévèreault et **RÉSOLU** à l'unanimité de mandater Mme Nadine Desrosiers, directrice générale, pour signer l'entente contractuelle pour le rôle de responsable régional de l'application des règles contractuelles (RARC).

### 7.2 Calendrier du CA 2024-2025

Le calendrier des séances et comités est déposé. Une séance du comité de vérification est ajoutée le 19 août 2024.

## 8. SERVICES ÉDUCATIFS

Aucun sujet.

## 9. RESSOURCES HUMAINES

### 9.1 Processus d'affectation des enseignants

Mme Nadine Desrosiers informe les administrateurs qu'il n'y a pas, à ce moment-ci, de processus de réintégration pour le personnel enseignant.

## 10. RESSOURCES MATÉRIELLES

### 10.1 Autorisation pour la conclusion d'un contrat de construction

CA-2024-06/04

**IL EST PROPOSÉ** par M. Luc Rioux et **RÉSOLU** à l'unanimité d'octroyer le contrat des travaux de remplacement des blocs sanitaires de l'école secondaire Serge-Bouchard à Construction Nicolas Avoine, plus bas soumissionnaire conforme, au prix figurant dans sa soumission.

## 11. RESSOURCES FINANCIÈRES

### 11.1 Signature Desjardins

**ATTENDU QUE** la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après appelée « Desjardins ») octroie certaines facilités de crédit au Client aux termes de la lettre d'offre datée du 16 mai 2024 (ci-après appelée « Offre de financement »);

CA-2024-06/05

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Geneviève Lévesque et **RÉSOLU** à l'unanimité QUE :

1. Des activités de nature transactionnelle soient effectuées avec Desjardins;
2. Les signataires autorisés à exercer les pouvoirs conférés au paragraphe 3 des présentes, sont les personnes occupant les postes décrits ci-dessous (ci-après, les « Personnes autorisées ») :

Deux signataires agissant conjointement parmi les personnes occupant les postes suivants :

Madame Nadine Desrosiers	Directrice générale
Madame Lucie Bhérer	Directrice générale adjointe
Madame Chantal Gagnon	Directrice du service des ressources financières
Monsieur Maxime St-Pierre	Secrétaire général

3. Les Personnes autorisées sont désignées pour exercer, pour et au nom du Client, les pouvoirs suivants, le tout conformément au paragraphe 2 des présentes :

Négociier, signer et exécuter tout contrat, document, convention ou offre de financement avec Desjardins, relatif à l'obtention d'emprunts, aux transactions de produits dérivés et à l'administration des financements, incluant notamment et sans restreindre la généralité de ce qui précède :

- a) effectuer les demandes de déboursement (unique ou progressif);
- b) effectuer les remboursements des crédits de façon anticipée ou non;
- c) demander la fixation de taux selon la durée et les termes prévus à l'Offre de financement et autoriser la prolongation du terme, le cas échéant;
- d) acheminer la documentation financière et compléter les certificats d'officier concernant le calcul du montant disponible ou le respect des ratios financiers;

- e) recevoir de Desjardins les relevés de compte, certifier et accepter tous les comptes et tous les soldes de compte entre le Client et Desjardins relatifs aux emprunts et/ou à l'administration des financements;
  - f) effectuer toute transaction relativement à la couverture de ses risques sur produits dérivés, si telle couverture est octroyée au Client;
  - g) consentir une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens réels ou personnels, meubles ou immeubles, présents ou futurs du Client, y compris tout acte ou clause de dation en paiement jugé approprié.
4. Une personne parmi les personnes occupant les postes suivants :
- |                          |                              |
|--------------------------|------------------------------|
| Madame Nadine Desrosiers | Directrice générale          |
| Madame Lucie Bhérer      | Directrice générale adjointe |
- soit autorisée à désigner par écrit des personnes de son choix (ci-après, les « Personnes désignées ») afin de leur conférer tous les pouvoirs mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus, sujet aux limitations ou restrictions pouvant figurer dans ladite désignation. Telle désignation demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit révoquée par écrit;
5. Il soit fourni à Desjardins, les documents suivants ainsi que tout autre document à la demande de Desjardins :
- a) une copie certifiée conforme de la présente résolution ou un extrait certifié conforme du procès-verbal adoptant la présente résolution;
  - b) une attestation de fonction certifiée comprenant la liste des noms des Personnes autorisées aux fins ci-dessus;
  - c) toute désignation certifiée ou révocation, accordée aux termes du paragraphe 4 de la présente résolution.
6. Desjardins soit avisé par écrit de tous changements qui pourraient survenir concernant la liste des Personnes autorisées et la liste des Personnes désignées; telles listes lorsque reçues par Desjardins lieront le Client jusqu'à ce qu'un avis écrit contraire soit donné à Desjardins et que celui-ci en ait accusé réception;
7. Le secrétaire ou un autre dirigeant du Client, soit par les présentes autorisé, pour le compte du Client, de certifier une copie de la présente résolution et de certifier les noms et les fonctions des Personnes autorisées et des Personnes désignées.

## VALIDITÉ

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution du conseil d'administration soit reçue sous une forme acceptable par Desjardins et que ce dernier en ait accusé réception.

### 11.2 Processus budgétaire

Après avoir examiné les réductions et les regroupements de certaines mesures budgétaires, l'équipe des finances a formulé et transmis ses remarques au Ministère. Mme Desrosiers mentionne que la mesure pour l'achat d'autobus électriques pour les transporteurs n'a pas été reconduite malgré l'information contraire des dernières années. Ceci aura un impact majeur pour nos transporteurs si le délai d'électrification des transports n'est pas prolongé.

## 12. RESSOURCES INFORMATIQUES

Aucun sujet.

## 13. TRANSPORT SCOLAIRE

### 13.1 Suivi des négociations d'un transporteur

L'entrepreneur a récemment conclu des accords dans d'autres régions du Québec, mettant ainsi un terme à leur grève. Nous espérons nous aussi une résolution rapide à ce conflit afin de soulager le quotidien de nos parents.

## 14. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### 14.1 Adoption de la politique de plainte autre que le service à l'élève

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur du nouveau mécanisme de plaintes du Protecteur national de l'élève;

**CONSIDÉRANT** la nouvelle obligation de l'article 220.2 de la LIP de créer un règlement pour les plaintes non assujetties au Protecteur national de l'élève;

CA-2024-06/06

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Geneviève Lévesque et **RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions des centres de services scolaires.

**15. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question.

**16. AGENDA DES TRAVAUX DU CA ET DE SES COMITÉS**

Le calendrier 2024-2025 a été présenté lors de cette rencontre.


**17. HUIS CLOS**

Non requis.

**18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CA-2024-06/07

Mme Marie-France Bélanger propose la levée de la rencontre à 20 h 07.



---

M Yan Bouchard  
Président du conseil d'administration



---

Me Maxime St-Pierre  
Secrétaire général par intérim